

FORMATION
CMB
CITOYENNETÉ ET LAÏCITÉ



FÉDÉRATION DES
ARTS MARTIAUX
AUTONOMES

SAISON 20XX-20XX

Qu'appelle t-on la CITOYENNETÉ

Etymologie : *de citoyen qui vient du latin civis, celui qui a droit de cité, citoyen. La citoyenneté est l'état ou la qualité de citoyen. Elle permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une société, d'une cité dans l'Antiquité, ou d'un Etat aujourd'hui, et de participer à la vie politique.*

En résumé, elle **désigne le statut et les droits** liés à l'appartenance à une communauté politique, généralement un État. Cela englobe les devoirs, responsabilités et droits civils et politiques des citoyens.

Le civisme, la civilité et la solidarité sont trois valeurs fondamentales d'une citoyenneté responsable. Chacune d'elles font du citoyen, l'acteur d'une vie harmonieuse et épanouie au sein de la communauté.

Qu'appelle t-on la LAÏCITÉ

Le premier alinéa de [l'article 1^{er} de la Constitution de 1958](#) prévoit que « *la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances (...)* »

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public et d'autrui.

Ces deux principes (citoyenneté et laïcité) favorisent une société où la diversité des croyances coexiste avec l'égalité et la liberté individuelle.



DANS LE SPORT

Liberté Convictions Croyances

Dans le cadre de la pratique sportive, la liberté d'expression des convictions et des croyances peut être restreinte afin de garantir l'égalité de tous et le respect de la liberté de conscience d'autrui. La liberté de conscience est le droit fondamental de chaque individu à avoir ses propres croyances et valeurs, sans contrainte externe. Cela inclut le droit de choisir, de pratiquer et de changer de religion ou de conviction.

Dans une association sportive, la citoyenneté peut être promue en encourageant l'engagement actif des membres dans la vie de l'association, en respectant les règles et en favorisant l'inclusion.

La laïcité peut être appliquée en assurant que l'association reste neutre sur le plan religieux, permettant aux membres de pratiquer leur foi individuellement tout en maintenant un environnement sportif inclusif et égalitaire pour tous indépendamment de leurs convictions religieuses.

On peut se poser la question :

Est-ce que le sport est laïque ?

Le principe de neutralité s'applique aux activités sportives organisées par les collectivités publiques ou les fédérations sportives chargées d'une mission de service public.

Quelle est la relation entre le sport et la citoyenneté ?

Les événements sportifs sont autant d'opportunités de mettre en valeur une identité commune, un rassemblement populaire. Ils regroupent une population importante autour d'un sport et d'un territoire, et peuvent donc, eux aussi, valoriser la citoyenneté et l'engagement de la population.

De plus en plus souvent, les associations et clubs sportifs sont confrontés à des revendications et des comportements liés à des affirmations identitaires ou religieuses. S'il n'y a pas lieu de les exagérer, les problèmes rencontrés doivent être correctement gérés pour qu'ils ne perturbent pas le fonctionnement du club ou de l'association, en remettant en cause son projet éducatif. Des réponses adaptées aux situations, qu'il soit question d'alimentation, de demande de non-mixité, de port d'un signe religieux, d'observance du jeûne ou de manifestation religieuse dans une enceinte sportive (prière, signe de croix...) doivent être proposées en observant le respect de la laïcité.

Est-ce que la laïcité interdit toute action de prosélytisme ?

Les usagers doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme. Le principe de laïcité interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers.

De plus en plus souvent, les associations et clubs sportifs sont confrontés à des revendications et des comportements liés à des affirmations identitaires ou religieuses. S'il n'y a pas lieu de les exagérer, les problèmes rencontrés doivent être correctement gérés pour qu'ils ne perturbent pas le fonctionnement du club ou de l'association, en remettant en cause son projet éducatif.

Des réponses adaptées aux situations, qu'il soit question d'alimentation, de demande de non-mixité, de port d'un signe religieux, d'observance du jeûne ou de manifestation religieuse dans une enceinte sportive (prière, signe de croix...) doivent être proposées en observant le respect de la laïcité.

QUATRE "R" POUR ÊTRE

RESPECTUEUX...

des personnes et de la diversité La démocratie se caractérise certes par l'égalité en droit des citoyens, mais aussi par la reconnaissance mutuelle de ses membres comme appartenant à un même espace de vie, de dialogue et d'échange.

Le respect de l'égale dignité de chacun exige de considérer les personnes pour ce qu'elles sont et non pas simplement pour ce qu'elles devraient être : c'est la pluriculturalité de notre société.

Cette vision est celle des éducateurs sportifs : les meilleurs entraîneurs sont ceux qui partent des individus pour qu'ils prennent conscience d'eux-mêmes afin de parvenir au maximum de leurs potentialités.

RAISONNABLE

Être raisonnablement accommodant, sans pour autant tout accepter. Si l'on doit réprimer des comportements contraires au respect des libertés et des consciences, il est nécessaire de convaincre l'autre sur ses erreurs et de proposer des réponses pertinentes.

La démocratie suppose que soient respectés dans le même temps chaque personne, l'intérêt général, l'éthique du débat et le temps nécessaire à la maturation des idées, car il n'y a pas de raccourci historique pour faire évoluer les mentalités.

L'essentiel est de faire émerger tout ce qui nous relie et donc mettre en lumière la part d'universel contenue dans chaque culture spécifique, penser à la fois l'universel et le singulier, la solidarité et la diversité, l'unité et le pluralisme.

RIGOUREUX

Prendre en compte les situations concrètes et apporter des réponses adaptées, sans tomber dans une gestion au coup par coup dénuée de principes, exige d'être juste et rigoureux.

Parce que nous sommes des éducateurs, nous savons que, s'il ne faut pas varier sur les buts à atteindre, nous pouvons admettre que tout le monde n'avance pas à la même vitesse, ni n'emprunte forcément les mêmes chemins pour y parvenir.

Cela suppose des efforts pour expliquer les décisions prises car nous vivons de plus en plus dans une démocratie de consentement qui exige de faire la preuve constante du bien-fondé d'une norme, d'une valeur ou d'une décision, notamment en associant les personnes concernées à leur élaboration.

C'est la loi, c'est la loi parce que c'est juste.

RASSEMBLEUR

Si nous sommes respectueux des singularités, raisonnables et rigoureux dans le traitement des revendications, nous pouvons être alors rassembleurs.

Être rigoureux tout en faisant preuve d'empathie, c'est permettre à chacun d'accepter de concéder sa propre culture, la part nécessaire pour vivre intelligemment avec l'autre, sans pour autant renoncer à l'essentiel.

Pour faire vivre ensemble des personnes différentes, il faut proposer des perspectives partagées et inviter chacun à apporter sa pierre pour construire un destin commun

En conclusion :

Le sport doit, plus que jamais, être lieu d'espoir et d'unité. Plus qu'une simple activité physique, le sport est un véritable langage universel capable de franchir les frontières culturelles, rassemblant des individus de différentes origines et croyances autour d'une passion commune. Pour qu'il remplisse cette mission, il est plus que jamais crucial que les règles et les pratiques sportives respectent les principes fondamentaux d'égalité, de laïcité et de sécurité.





FÉDÉRATION DES
ARTS MARTIAUX
AUTONOMES

SAISON 20XX-20XX